



■ Objectif d'UNISYLVA : proposer à ses adhérents un document de gestion durable pour mieux valoriser leur patrimoine forestier

Le Règlement Type de Gestion est un document de gestion durable qui permet de valoriser et pérenniser les propriétés forestières de moins de 25 hectares d'un seul tenant non soumise à un Plan Simple de Gestion.

Afin de répondre aux attentes de ses adhérents, UNISYLVA a rédigé, pour la Nouvelle Aquitaine, la Bourgogne Franche-Comté, le Centre - Val de Loire et l'Auvergne Rhône-Alpes son Règlement Type de Gestion (RTG) qui définit les modalités d'exploitation des grands types de peuplements identifiés régionalement. Chaque RTG a été approuvé par le Centre Régional de la Propriété Forestière concerné est conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (S.R.G.S).

■ Intérêts du RTG pour les propriétaires forestiers adhérents

- C'est une garantie de gestion durable (article L 8 du Code Forestier)
- Il permet des abattements fiscaux lors de mutation et ISF
- Il donne accès aux aides publiques (DEFI travaux, DEFI Forêt, DEFI contrat, desserte forestière)
- Il dispense de certaines demandes d'autorisation de coupe, c'est une véritable protection juridique
- C'est un des documents indispensables pour la démarche de certification de gestion durable (P.E.F.C.).

■ Que contient un RTG ?

- Une description des grands types de peuplements.
- Des choix sylvicoles par parcelle avec des indications de :
 - nature de la coupe,
 - rotation (durée entre chaque coupe),
 - taux de prélèvement (en volume ou en nombre de tige/ha).
- Les travaux nécessaires (taille de formation, élagage, plantation...)
- Le choix de l'essence de renouvellement en fonction des conditions stationnelles.
- **Un engagement individuel signé** par l'adhérent qui comprend la désignation de la structure juridique de la propriété, la liste des parcelles cadastrales concernées, et le traitement adapté à chacune d'entre elles en fonction du type de peuplement répertorié sur le terrain.

De plus, UNISYLVA propose à ses adhérents, suivant le souhait de chacun d'eux, une cartographie de sa forêt ou parcelles boisées, un programme de coupes et travaux, qui permettra, ainsi au même titre qu'un plan simple de gestion, **une meilleure planification et organisation des interventions**.

Un document personnel, simple, pratique et économique

Le R.T.G. est un document d'une durée de 10 ans **strictement privé** entre le propriétaire adhérent et UNISYLVA. Cependant, la loi impose qu'une fois par an, UNISYLVA communique aux C.R.P.F. la liste à jour des propriétaires adhérents ayant signé un R.T.G.

Le coût pour sa réalisation est fonction de la surface, de la structure foncière de la propriété, de la description des peuplements, du niveau de prestation demandé (cartographie, programme de coupes et de travaux, ...).

Ne pas hésiter à nous consulter pour plus d'information ou pour la réalisation d'un devis.